

RSPG

Réunion du Comité Directeur du 15 avril 2024

Membres présents :

Mesdames : Florence Bompar, Claude Cottreau, Geneviève Guinnepain, Simone Borel, Catherine Varin

Messieurs : Henri Cirera, Daniel Bérard, Richard Mazzella.

Invités : Sylvie Vancayseele, Catherine Denis, Fabio Ferrara, Jean Louis Nicollet et Hervé Gander.

Excusés : Gérard Varin, Jean François Monnet

La séance débute à 9 h.

Ordre du jour :

1 - CR de la réunion du 08 janvier 2024 approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur les inscriptions et les activités depuis le 1er septembre

2.1 Evolution des effectifs du club : 364 adhérents au 15 avril 2024.

2.2 Point sur les activités d'hiver 2024

Ski de fond : animé par Catherine Denis et Annie Maurel. Seulement 3 à 4 participants par séance avec qui elles pratiquent soit le ski alternatif soit le skating. L'heure de départ a été retardée. Leurs destinations ont été plus difficiles à trouver à cause du manque d'enneigement.

Bayard a été très rarement enneigé voire quasiment toujours fermé par manque de neige. De même le site d'Ancelle a été peu sujet aux chutes de neige et c'était le seul proche de Gap à être correctement enneigé. C'est surtout en altitude que les chutes ont été importantes.

Ski de piste : Autant de sorties que l'année dernière voir plus.

Raquettes à neige : Toutes les sorties ont été assurées.

Deux séjours cumulant raquettes et ski de piste ont été organisés en janvier à Pelvoux et en mars à Arêches Beaufort ainsi que deux jours à Ceillac dans le Queyras avec une sortie raquettes nocturne mais un clair de lune malheureusement absent en raison d'un ciel nuageux et suivie d'une raclette conviviale. Ces séjours se sont bien déroulés.

2.3 Un recyclage sécurité neige DVA a eu lieu en janvier à Cervières organisé par Michel Fillaud en même temps que le séjour à Pelvoux. Seul Fabio Ferrara a pu y assister. Ils étaient 17 participants des cinq clubs des Hautes-Alpes à cette réunion. Bruno Monnier ancien du PGHM, guide de montagne, et secouriste de la protection civile, animait cette formation. Il a su captiver ses stagiaires, les mettaient en situations réalistes en cas d'avalanches. Les participants doivent dispenser cette formation aux adhérents des clubs qui pratiquent régulièrement la raquette à neige. Ce stage était organisé par le CODERS 05.

2.4 2024 une année électorale

Il faut lancer rapidement sur le site de la RSPG05 un appel à candidature pour le renouvellement des membres du CODIR lors de la prochaine AG et pour un trésorier adjoint qui prendrait la relève ultérieurement,

Henri se représenterait si besoin mais souhaite être secondé par un Vice-Président ou une Vice-présidente car le club accueille plus de 60% de femmes. Simone resterait au sein du CODIR. Geneviève veut bien se représenter en tant que trésorière mais ne souhaite pas tenir la

comptabilité pendant les 4 ans. Henri souhaite également faire un appel à candidature pour la commission communications qu'il assume actuellement.

3 – Informations sur la situation de la F.F.R.S.

3.1 Le nouveau comité directeur provisoire (Compte rendu de Richard Mazzella)

3.2 Situation financière de la FFRS. (Compte rendu de Richard Mazzella)

La situation de la FFRS à ce jour : la trésorerie est en décroissance. Si les budgets 2023/2024 et 2024/2025 se précisent, entre -400 et -500 K€ par exercice, la trésorerie sera exsangue au 31 août 2025.

La principale cause est bien le choix des logiciels informatiques, qui couteront environ 350 à 400 K€ par exercice, si la durée de leur amortissement de 10 ans est maintenue. Cette durée est d'autant plus inquiétante que la FFRS ne sera jamais propriétaire de ces logiciels, pour lesquels nous payons des « droits d'utilisation »

Les documents signés entre la FFRS et les fournisseurs ne sont pas des « contrats » mais des « bons de commandes » qui engagent la FFRS selon les conditions générales des Fournisseurs. Sortir de ce « carcan » aujourd'hui coûterait bien trop cher.

De nombreux clubs ont déjà renoncé et ont quitté la FFRS. Le « juge de paix » sera constitué par le nombre de licences prises entre le 1/9 et le 31/12/2024 pour l'exercice 2024/2025.

La démission de Richard Mazzella du poste de Trésorier qu'il a occupé du 1/4/2023 au 10/1/2024 est dû au non-respect des engagements pris par le nouveau Président lors du CODIR du 10 janvier 2024.

D'autre part, lors du CODIR du 15 mars 2024, l'élection du nouveau Trésorier a été entachée par le non-respect des procédures de vote. Un courrier REC AR a été adressé au nouveau Président, qui n'a pas pris le soin d'y répondre.

- L'année sportive s'achevant le 31 Août 2024, le CODERS 05 organisera la tenue de deux AG le 2 octobre à Chadenas Une AGO pour valider les comptes
- Une AGE pour élire
 - o Le Président
 - o Le Vice-Président
 - o Le Trésorier et son adjoint
 - o Le secrétaire
 - o Le responsable de la Communication via Entre Nous
 - o Le Responsable Formation et éventuellement son adjoint
 - o Le responsable de la Communication via Entre Nous

3.3 Evolution de FFRS 360. L'espace structure.

La nouvelle équipe de la FFRS a mis en place un groupe S.I. chargé de faire évoluer et simplifier l'utilisation de FFRS360. Ce groupe a décidé la création d'un « Espace Structure » uniquement accessible aux membres des CODIRS des différents clubs mais pas adapté aux attentes des clubs car fondamentalement, ce logiciel complexe et destiné à des professionnels ne correspond pas aux besoins des clubs ni des adhérents.

3.4 Notre affiliation à la Fédération de la retraite sportive

L'ancienne équipe de la FFRS a fait une erreur en passant commande du programme de Salesforce <ffrs360>. Un système très onéreux pour les finances de notre fédération nationale dont le cout sera répercuté sur le montant de nos licences. De plus son utilisation loin d'être conviviale est perturbée par des blocages et des erreurs qui sont fortement gênantes pour les utilisateurs que nous sommes. Tout ceci nous engage à entamer une réflexion pour savoir si nous devons envisager le rattachement de notre club à une autre fédération. Henri a contacté la FDSMR, Fédération Départementale du Sport en Milieu Rural du 04 et du 05. Il a rendez-vous à Chorges le vendredi 26 avril dans un but d'obtenir des informations sur leur mode de fonctionnement, assurances, formation etc. D'après les premières informations que nous avons le montant de la licence serait de 12 € environ, augmenté d'une somme à déterminer pour les besoins de fonctionnement des clubs. Chaque club doit payer 160 € par an pour adhérer à la FNSMR. Pour les séjours : pas de problèmes pour avoir l'agrément tourisme qui n'est pas exigé si les séjours sont réservés aux adhérents et s'il n'est pas fait de publicité extérieure.

4 – Information sur la réunion du codir du C.O.D.E.R.S.

4.1. La demande de la section VTC AE.

La section VTC a un projet pour l'acquisition d'une remorque d'occasion de transport pour 10 vélos électriques. Le vendeur est la SARL NORALP (Yves Curtin) 66 avenue Emile Didier à Gap. La remorque d'un PTAC de 750 kgs n'est pas équipée de système de freinage. Elle est tractable avec le permis de conduire B. Chaque utilisateur devra apposer une plaque d'immatriculation de son véhicule à l'arrière de la remorque. Le gardiennage se fera en été chez Bernard Liothin ou Jacques Pellerin à Gap et en hiver chez Jacques à Chorges. Cet achat à 1600 € a été présenté par Henri lors de la dernière réunion du coders05 qui a accepté le financement dans le cadre de l'enveloppe d'aide financière aux clubs de cette année et la décision d'achat mise au vote est acceptée à l'unanimité. La facture devra être émise au nom de la RSPG.

4.2 Les activités programmées cette année par le CODERS 05

Toutes les informations à ce sujet sont à retrouver dans « Entre Nous » N° 92 d'Avril 2024

4.3 Les élections de cet automne (l'AG du CODERS 05 se tiendra le 2 octobre prochain)

Certains membres du codir du CODERS ne souhaitent pas renouveler leur participation au CODERS 5 : Annie Maurel, Daniel Bérard, Michel Fillaud, Philippe Paillhet. Ceux qui souhaitent faire acte de candidature sont les bienvenus (Entre nous N°92)

5 – la situation financière de la RSPG

5.1 Situation financière de la RSPG

Monsieur D. Galland, Adjoint Délégué aux sports de la ville de Gap nous a accordé la somme de 200 € lors de notre dernière AG en octobre pour notre activité GMF. L'office Municipal des Sports qui gère les demandes de subventions des associations sportives nous a fait savoir qu'une subvention de 733 € nous a été attribuée par la ville de Gap.

Geneviève nous détaille la situation financière actuelle :

Dépenses :	67000 €
Recettes :	72000 €
Solde :	5000 €

Mais Il reste des factures qui seront à régler avant la fin de l'exercice, notamment au professeur de GMF et à l'animateur d'Aquagym. Il y aura également les frais de formations. Martine Escallier est en attente d'un stage pour Activ'mémoire. Fabio Ferrara et Sylvie Vancayseele suivront leur stage M2 RPM en juin et Catherine Denis son M2 en ski de fond.

6 – Notre participation aux événements prévus par la ville de GAP

6.1 La journée Prévention routière du mercredi 12 juin après midi

Monsieur Pascal Masset, présent à cette réunion et représentant bénévole dans le 04 et 05 à de la prévention routière, souhaite que notre section vélo soit disponible le 12 juin pour encadrer les 50 enfants choisis dans les écoles de Gap pour un circuit vélo intramuros. Ce circuit débutera à 13 h à Porte Colombe pour finir à 16h30. Il lui faudrait une dizaine de cyclistes ainsi que des baliseurs. En contrepartie, il offre aux adhérents de notre club une remise à niveau du code de la route et des règlements à la prévention cycliste. Ces formations seront dispensées à l'automne prochain.

6.2 La grande parade des sports le samedi 22 juin.

Événement souhaité par le maire, Monsieur Roger Didier pour fêter les jeux olympiques de Paris. Une grande parade dans les rues de Gap de toutes les associations sportives de la ville. Il sera demandé aux participants de défiler en tenue de sport et de porter les T-shirts aux couleurs de leur club. En tête de chaque groupe une banderole présentera le nom de chaque association. Le cortège partira de la place Jean Marcellin jusqu'à la Pépinière où chaque club qui le souhaite aura un stand à tenir avec des animations à prévoir. Cet événement sera géré par la mairie et des réunions sont prévues à cet effet. Catherine Denis accepte d'être le pilote pour notre club avec la mairie. Elle devra créer un groupe de travail avec des membres du CODIR et aussi des adhérents du club qui souhaitent participer.

6.3 L'AG de l'OMS Le 8 avril à 18h.

Nous sommes affiliés à l'OMS qui assure la promotion des sports et l'animation sportive pour la ville de Gap. Henri a assisté à leur dernière A.G au cours de laquelle sont revues les activités de l'année précédente mais aussi les projets de l'année en cours.

7– Questions diverses

7. 1 Nathalie Gaultier ne souhaite pas animer l'activité Hatha Yoga pour la saison 2024-2025, Il est donc nécessaire de trouver une autre animatrice rémunérée et faire appel au GES Sport 05 pour la trouver.

7. 2 Prévoir de réserver les salles pour les activités intérieures pour la saison prochaine. Faire les lettres au maire pour renouveler les contrats avant la réunion de printemps avec la mairie. Renouveler l'accord que nous avons avec la Maison des Habitants qui nous accorde l'occupation de la maison Dum'art. Leur faire un don pour leurs activités mises en place pour la jeunesse ? par exemple : Acheter pour 50 € de friandises à leur remettre sous peu.

7.3 Catherine D. nous informe que la famille de Michèle Aubert nous a remis une table de tennis qu'elle possédait dans son garage. Cela ferait 5 tables à la disposition des participants à Patac, soit une de plus dans le local exigü. Il serait nécessaire de céder une ancienne table soit à un membre de la RSPG par le biais d'une annonce sur le site du club, soit de voir avec le club de Tennis de Gap si intéressé,

Catherine nous renseigne également sur la mise en place du marquage des terrains de Pickleball sur un des terrains de tennis de la salle ASCEE/Patac. Il deviendrait alors nécessaire d'acheter 2 filets portatifs de ce jeu, si Stéphane Vial Jaime nous autorise à faire le traçage perpendiculairement aux terrains de tennis. Ce qui permettrait de jouer sur 3 terrains toujours

tracés aux normes (nous avons déjà un filet acheté précédemment) et dans une mise plus en sécurité des participant(e)s. Un vote de principe est effectué sur présentation d'un devis (prix d'un filet ; 179 €).

7.4 Il faudra proposer, à la validation du CODIR, un agenda des séjours afin d'éviter les chevauchements de dates. Les animateurs devront faire les propositions au premier trimestre pour les séjours d'été et au début du 3ème trimestre pour les séjours d'hiver.

7.5 A la demande de Florence, sensibiliser les adhérents qui souhaitent s'inscrire à un séjour sportif qu'ils doivent pratiquer régulièrement l'activité (randonnée pédestre, ski de piste, randonnée raquettes) s'ils veulent que leur candidature soit retenue afin de ne pas pénaliser les adhérents qui n'ont pas de place alors qu'ils pratiquent assidûment l'activité.

7.6 A la demande des participants au tennis de table, acheter 2 nouveaux filets pour les tables de la salle de Patac qui sont en très mauvais état et voir pour le don à l'association sportive du Collège Centre qui nous prête son matériel (ce pourrait être aussi 2 filets pour les tables).

7.7 Claude nous informe que Fathi Nemri souhaite que les créneaux des séances d'aquagym du lundi matin soient avancées, à savoir le premier cours à partir de 8h15 à 9h00 puis 9 h00 à 9 h 45 puis 9h 45 à 10h 30. Le Codir pense que nous pourrions appliquer ces nouveaux horaires à partir de septembre prochain après l'accord par le service des sports de la ville sur les créneaux horaires de la saison 2024-2025.

Date prochaine réunion : lundi 17 juin à 9 heures dans notre local de la maison Dum'art.

Président

Henri Cirera

Secrétariat

Catherine Varin / Florence Bompar